

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine Direction du Patrimoine Culturel **Monsieur Thierry WAUTERS** Directeur Mont des Arts, 10-13 **B - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, 23/10/2023

N/Réf.: BXL21100 714 PUN

Gest.:

V/Réf.:

Corr: Manuela Core NOVA: 04/PFU/1894786

BRUXELLES Rue Haute 296A, 296B, 296C, 300, 300A, 298, 298A, 298B et 298C (arch. Jean-Baptiste DEWIN) 2043-0861/04/2023-146PU (= Hôpital universitaire St-Pierre classés depuis le

28/01/2021 / Inventaire)

PERMIS UNIQUE: Rénover et restaurer les façades du bâtiment de l'administration du CPAS, ainsi que remplacer les châssis et l'auvent de la cour intérieure

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 21/09/2023, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 18/10/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28/01/2021 classe comme monument les facades avant et arrière. le hall d'entrée et la d'escalier du bâtiment cage administratif, les façades avant et de l'ancienne école infirmières ainsi que les toitures et façades avant et arrière de pavillon d'entrée de l'Hôpital Saint-Pierre sis rue Haute 296A-322 à 1000 Bruxelles.





Historique et description du bien



Le bâtiment de l'Administration du CPAS de Bruxelles est construit dans un style Art Déco entre 1936 sur base des plans de l'architecte Jean-Baptiste Dewin (1873-1948). Il fait partie, avec les deux autres bâtiments en front de la rue Haute (l'École des Infirmeries et le Pavillon d'entrée), des derniers témoins de l'architecture du complexe hospitalier du Nouvel Hôpital Saint-Pierre érigé par Dewin. Pour l'historique général, voir :

- AGRBC https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/049_0149.pdf
- étude historique jointe au dossier
- Dossier J-B. Dewin in revue Bruxelles-Patrimoines n°10 printemps 2014



Historique de la demande

Le bien a fait l'objet d'un avis de la CRMS concernant la demande de classement, émanant du propriétaire, du bâtiment administratif, de l'ancienne école des infirmières et du pavillon d'entrée de l'hôpital. La CRMS a émis un avis favorable en sa séance du 15/01/2020 : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/649/BXL21100 649 Haute 298 322 Saint Pierre 11.pdf

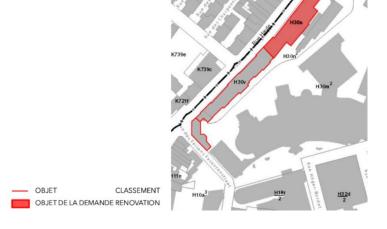
Vers la fin de l'année 2019, plusieurs études préalables au projet de restauration ont été réalisées : un inventaire des menuiseries, un inventaire des matériaux de construction, des études stratigraphiques pour pouvoir identifier les couleurs d'origine de tous les éléments peints composant les façades, ainsi qu'une étude de stabilité concernant l'auvent en béton de la façade principale. Le dossier a fait l'objet d'une phase préalable, entre août 2021 et avril 2022, concernant la restauration des deux châssis d'origine ainsi que la création d'un châssis prototype, de restitution à l'identique, en vue de la future restauration de l'ensemble des menuiseries du bâtiment.

La CRMS n'a pas été associée à ces études et phases préalables. Aucune demande d'avis de principe n'a été instruite par la CRMS.

Analyse de la demande

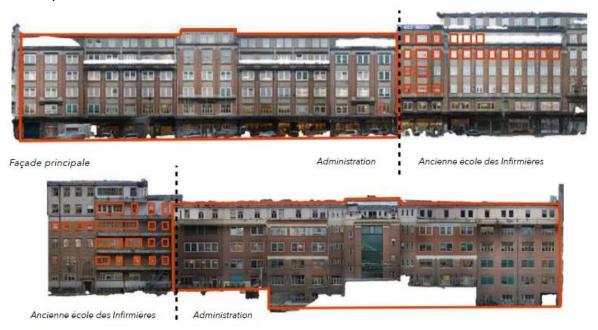
Le projet porte uniquement sur les façades du bâtiment de l'administration du CPAS :

- 1) le nettoyage et la restauration de tous les parements de façade ;
- 2) le remplacement des châssis (acier, aluminium et PVC) par de nouveaux châssis en acier reconstituées suivant les modèles d'origine et sur base du prototype de châssis réalisé en 2022 et munis d'un double vitrage ;
- 3) la restauration des vitraux d'origine et la restitution des vitraux disparus présents dans les impostes des châssis :
- 4) la restauration de l'auvent en béton comprenant notamment le démontage de l'ancienne étanchéité bitumineuse non d'origine et la restitution des dalles lumineuses sur cadre métallique et de l'éclairage;
- 5) la mise en œuvre d'une nouvelle verrière monumentale en acier pour la cage d'escalier destinée à remplacer les éléments de type Reglit présents actuellement ;
- 6) la restauration des ferronneries;
- 7) la restauration des vitrines au rez-de-chaussée de la rue Haute ;
- 8) la porte d'entrée et la porte cochère de la rue Haute : restauration / reconstitution
- 9) le réaménagement de la cour intérieure avec la mise en place d'un nouvel auvent le long de la façade du bâtiment arrière permettant notamment le parcage d'un plus grand nombre de vélo



Avis

La CRMS salue le travail réalisé et se réjouit que le projet affiche l'ambition de « rétablir une situation conforme à la situation de Dewin grâce aux études et aux documents d'archives, tout en répondant aux usages et à des critères de confort actuels » (extrait de la note d'intention). Cela permettra de redonner sa valeur au bâtiment Art Déco de J-B Dewin, fort altéré par de précédentes campagnes de travaux, de restituer son allure et sa cohérence dans le paysage urbain. La CRMS regrette à cet égard que seul le bâtiment administratif du CPAS soit concerné et non l'ensemble des façades classées qui forment un tout cohérent. Elle espère que les autres parties suivront dans la foulée.



Façade postérieure

La CRMS souhaite aussi apporter une nuance nécessaire à l'ambition annoncée. Après l'analyse des documents du dossier, si effectivement plusieurs propositions consistent en des remises en état/nettoyages/réparations des ouvrages existants (briques, pierre, béton, enduit, ...) que l'on peut qualifier de restauration, d'autres propositions correspondent davantage à une « réinterprétation / évocation » sans pour autant revenir à l'état 'Dewin' dans les détails. Il ne s'agit pas d'une intervention de restauration / reconstruction / restitution d'un état disparu mais plutôt d'un projet qui ambitionne de restituer les lignes directrices/de force de la composition et l'allure de la composition de J-B Dewin sans en reproduire fidèlement (ou conformément comme le mentionne la note d'intention) les détails constructifs.

La CRMS peut souscrire à une telle démarche surtout qu'il y a eu, avant le classement, plusieurs campagnes de rénovation profonde, qui ont fait disparaitre beaucoup d'éléments d'origine, dont les plus relevantes sont (voir dossier pour le détail) :

- la transformation des devantures/vitrines des commerces;
- la suppression des terrasses en façade arrière en vue de l'extension du volume en façade arrière sur 2 niveaux;
- le remplacement d'environ 80% des châssis en acier d'origine par des châssis en PVC et en aluminium:
- le remplacement de la verrière monumentale de la cage d'escalier par un ensemble de panneaux translucides de type Reglit

Vouloir renouer avec ces lignes de force / proportions sans reproduire exactement les détails parait compatible avec le classement motivé par des raisons d'intérêt historique (hôpital

constituant un témoignage dans le paysage architectural du quartier) et esthétique (les lignes de la composition et cohérence d'ensemble - le bâtiment ayant déjà subi plusieurs modifications profondes). La CRMS y souscrit.

Elle rend donc sur le projet un avis favorable sous conditions. Certaines conditions sont toutefois substantielles, particulièrement celle sur le modèle de châssis de restitution. La CRMS regrette de ne pas avoir, au moins sur ce volet du dossier, été associée ou consultée plus tôt dans le processus. Et ce d'autant plus qu'il y a eu un travail considérable qui aurait pu faire l'objet d'une évaluation, avant l'introduction de la demande de permis unique assortie de tous les documents, détails, cdc relatifs à une option qui n'est pas soutenue par la CRMS dans le présent avis (cf. point châssis).

1) Le nettoyage et la restauration de tous les parements de façade ;

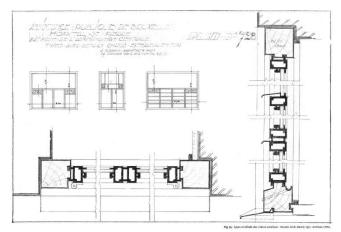
Les murs extérieurs se distinguent par l'emploi de briques, de pierre bleue, de béton recouvert d'enduit simili-pierre, de cimentage. Ces différents ouvrages présentent des dégradations dues à l'usure du temps, aux salissures, à la pollution, etc. Les ouvrages en béton recouvert d'enduit simili-pierre semblent montrer un faible enrobage des armatures d'où leur corrosion et la dégradation des bétons. Certains enduits ont été peints.

De manière générale, l'option relative aux parements en façades est leur remise en état (nettoyage par hydrogommage, traitements spécifiques, réparations, ...). La CRMS valide l'ensemble des propositions sous les conditions suivantes :

- Les prescriptions techniques du CDC devront être ajustées / affinées pour correspondre tout à fait aux ouvrages concernés (mieux tenir compte des résultats des essais préalables et de la spécificité de certains matériaux/techniques/systèmes) et faire l'objet de tests sur chantier ;
- Concernant les revêtements en marbre Bleu Belge existants à restaurer / replacer, la CRMS demande de vérifier que les moyens de fixation des plaques soient détaillés, contrôlés et répondent aux exigences de stabilité actuelles (fixation mécanique ?);
- Concernant les revêtements en marbre à restituer, la CRMS demande de recourir à un marbre reconstitué qui imite celui de Dewin plutôt qu'à une pierre bleue ciselée, de façon à mieux respecter l'allure du matériau, typique de l'architecture de Dewin et qui participe à sa cohérence d'ensemble ; la proposition technique devra être soumise à l'approbation préalable de la DPC;
- Concernant les mosaïques, le dossier indique que, l'accès n'ayant pas pu être réalisé, les traitements seront déterminés en cours de chantier. La CRMS demande de vérifier en quoi sont les tesselles pour faire les choix d'intervention : elles pourraient être des smaltis comme c'est le cas sur d'autres bâtiments de Dewin et pas des tesselles de pierre.

La CRMS note et questionne le fait que les toitures ne sont pas considérées, tandis que plusieurs interactions sont sans doute à prévoir avec les façades (DEP/avaloirs, étanchéité, raccords murs d'acrotère) et qu'aucune information sur le traitement des grilles de soupiraux n'est fournie. Ces soupiraux sont actuellement refermés par des pavés de pierre. Elle demande de considérer ces éléments.

2) <u>Le remplacement des châssis (acier, aluminium et PVC) par de nouveaux châssis en acier reconstituées suivant les modèles d'origine et sur base du prototype de châssis réalisé en 2022 et munis d'un double vitrage ;</u>



Le dossier comprend plusieurs études relatives aux châssis : inventaire, relevés de la situation existante (photographies, pathologies). Les châssis conçus par J-B Dewin se caractérisaient par la mise en œuvre de fins profilés en acier laminés à chaud, dont les ouvrants s'actionnaient vers l'extérieur, munis de simple vitrage fixé au moyen d'une parclose. Ces profilés étaient intégrés dans un cadre en bois.

Détail châssis. Dewin. 1931. (archives CPAS - extraites dossier)

Près de 80% de l'ensemble des châssis historiques ont été remplacés par des châssis en PVC/acier. Sur les 20% conservés, près de la moitié seraient par ailleurs en mauvais état et non récupérables (cf. inventaire).







Façade transformée

Exemples pathologies châssis acier (images extraites du dossier)

La note d'intention mentionne que plusieurs châssis anciens seraient restaurés et équipés de double vitrage mince. Cela concerne 70m² dans le métré (36 et 9 portes d'origine situés dans les couloirs et les locaux sanitaires sur les 113 conservés). Sur les élévations, cela représente 3 châssis en façade avant, tous les autres étant à l'arrière. Les autres châssis seraient restitués (1038m² dans le métré). Les châssis restitués seraient composés de profilés métalliques en acier sans coupure thermique, de type PML, assemblés de manière à inverser le système d'ouverture (vers l'intérieur) et équipés de double vitrage fixé au moyen de parcloses. Blancs aujourd'hui, les châssis restaurés et restitués seront peints en acier seront peints en vert très foncé, presque noir, conformément à la couleur d'origine selon l'étude stratigraphique du 2019.



(Mock-up réalisé - images extraites du dossier)

Le châssis a été « reproduit à l'identique » à l'exception de :

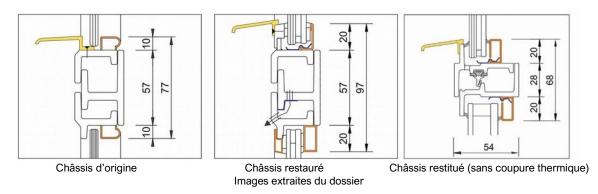
- l'inversion du sens d'ouverture des ouvrants, vers l'intérieur au lieu de l'extérieur afin de limiter les infiltrations d'eau ;
- la suppression du montant central, entre les deux ouvrants, pour minimiser l'épaisseur des profils ;
- l'insertion d'un double vitrage (épaisseur totale = 24mm) ;
- l'insertion de nouvelles parcloses de 20 mm d'hauteur ;
- la réduction des jours-vues suite à la rehausse des parcloses ;
- la mise en œuvre d'un verrou multipoints pour les ouvrants ;
- de nouvelles quincailleries en remplacement des quincailleries ouvragées.

Par ailleurs, un châssis d'origine en acier a fait l'objet d'une remise en état et de l'intégration d'un double vitrage plus performant fixé au moyen d'une parclose fine 'clipsée'.

Les deux cas de figure (restauration et restitution) ont donc fait l'objet d'un essai / mock-up. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise qui s'est occupée de la restauration des châssis en acier de l'Hôtel communal de Forest, également conçu par Jean-Baptiste Dewin à la même époque.

La CRMS se réjouit que le bâtiment du CPAS puisse retrouver son allure et ses lignes de force de composition et valide bien entendu que l'opération s'organise avec de nouveaux châssis, la plupart de ceux d'origine ayant complètement disparu avant le classement. S'agissant du modèle de restitution, il a été finement étudié, dessiné, évalué (aussi en mock-up) pour s'approcher au mieux de ceux de Dewin tout en améliorant certaines performances (étanchéité à l'eau et à l'air). La CRMS salue la démarche et le travail accompli mais elle ne valide pas le modèle proposé, avec des profilés de type PML, sans coupure thermique. Elle regrette de ne pas avoir été associée à l'évaluation en cours de processus. Elle aurait ainsi pu intervenir sur ce choix en amont, comme signalé en début d'avis. Elle tient à signaler que la situation ici diffère profondément de celle de l'Hôtel communal de Forest de J-B Dewin.

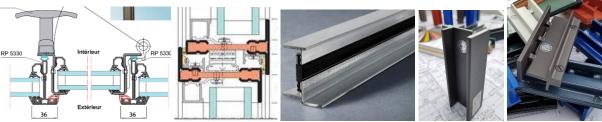
Au vu des adaptations apportées au détail des châssis (entre la situation d'origine et la situation projetée), il est inapproprié de parler de reproduction à l'identique. Plusieurs détails contribuant à l'identité des châssis anciens ne sont plus présents : paumelles à l'extérieur, creux liés à l'assemblage des doubles cadres, plans des profilés et jeux d'ombre, lecture du double ouvrant (au droit du montant), ... (+ liste ci-dessus)



Dans la mesure où il n'est, de toute façon, pas possible avec les PML, compte tenu des impératifs actuels légitimes (confort, étanchéité, isolation, sécurité), de reproduire fidèlement à l'identique tous les détails constructifs de Dewin (voir différences supra et dans le détail, dans le dossier), pourquoi alors recourir à des profilés sans coupure thermique ?

La CRMS estime que des alternatives avec des profilés fins à coupure thermique (en plus d'atteindre de bonnes classes d'étanchéité à l'eau et à l'air) permettraient de rencontrer les mêmes enjeux de reproduction des lignes de composition de Dewin (mêmes épaisseurs vues

en élévation, débords, ...) tout en étant plus performants sur le plan énergétique. Elle demande de recourir et de détailler cette alternative qui cadre avec la philosophie d'intervention et ne remet pas en cause les motivations du classement (voir 1ère partie de l'avis). Elle devra faire l'objet de détails et de mock-up, comme ce qui a été réalisé pour les PML.



Exemples de profilés à coupure thermique

La CRMS demande aussi que les détails techniques intègrent le détail de la reproduction souhaitée (visible en élévation générale) des vitraux (cf infra.) et ou de l'intégration des vitraux récupérés. Certains vitraux sous-plomb seraient en effet récupérés pour être reposés dans les châssis restitués et il est essentiel de pouvoir évaluer l'impact sur le dessin de l'épaississement des parcloses mais aussi de la pose des verres de protection et de la visibilité de ces éléments depuis l'extérieur du bâtiment.

Dans cette logique, et dans la mesure où la majeure partie des châssis ont disparu et que seuls 3 châssis seraient restaurés en façade avant, la CRMS n'impose pas le maintien et la restauration de tous les 36 châssis anciens subsistants et pourrait accepter que l'opération de restitution concerne l'ensemble des châssis à l'exception de quelques châssis témoins (et de leur volet) qu'il faudrait pouvoir restaurer et regrouper au sein d'un même local afin de pouvoir les apprécier de manière cohérente, depuis l'intérieur également (ou un châssis de chaque type ?). Les autres châssis pourraient être conservés et stockés à titre archivistique. Ce point devrait être examiné plus spécifiquement.

3) La restauration des vitraux d'origine et la restitution des vitraux disparus présents dans les impostes des châssis;

Dewin a intégré des petits vitraux illustrant des thématiques florales dans plusieurs châssis. Le projet prévoit de restaurer, récupérer et/ou restituer les vitraux placés dans les parties fixes des châssis. Ils sont accompagnés d'un survitrage. Mais la CRMS n'a pas trouvé les détails graphiques concernant ces vitraux qui permettent d'évaluer comment le dessin du modèle ancien (voir plan Dewin) est reproduit et quel est l'impact, sur ce dessin, des nouveaux profilés de châssis et des nouvelles dimensions des jours vus. La CRMS demande de mettre au point ces détails en lien avec ceux des nouveaux profilés à proposer, et ce tant pour les châssis que pour les devantures pour lesquelles elle demande de restituer les vitraux. En comparant l'élévation dessinée par Dewin et la situation projetée, il semble en effet que seuls des vitraux au droit des vitrines n'ont pas été 're-'prévus dans le projet.



ILLUSTRATION 7a: EXTRAIT PLAN: ref. archives: plan n°732

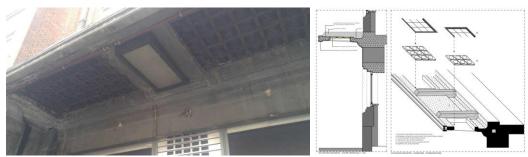


ILLUSTRATION 7b : PHOTO AAC 2020



<u>4) La restauration de l'auvent en béton comprenant notamment le démontage de l'ancienne étanchéité bitumineuse non d'origine et la restitution des dalles lumineuses sur cadre métallique et de l'éclairage</u>

L'auvent rue Haute comprend une structure en béton intégrant des pavés de verre translucides. Ceux-ci sont insérés au moyen de cadre en fer ou en fonte. Ces dalles permettaient un éclairage naturel et étaient associés à des luminaires. Actuellement, l'auvent est recouvert d'une étanchéité bitumineuse. Il a fait l'objet d'une inspection spécifique et d'une auscultation. Il ne semble pas présenter de désordres structurels mais fera l'objet d'une remise en état : cadres métalliques des dalles rouillés, coulées/infiltrations d'eau/etc. Le point délicat identifié lors de l'analyse préalable concerne surtout l'étanchéité de l'ouvrage (plusieurs couches de bitume/étanchéité) à éliminer et à renouveler avec un système adéquat.



Images extraites du dossier

La proposition technique présentée dans le dossier est séduisante (puisqu'elle restitue la situation initiale) mais semble très théorique. Elle appelle plusieurs réserves sur d'une part, la faisabilité d'intervenir au droit des dalles translucides et d'autre part, la pertinence de laisser des cadres métalliques soumis aux différentes sollicitations liées au ruissellement des eaux pluviales (métal, pente, évacuation, étanchéité, etc). La CRMS demande d'en vérifier le réalisme, la bonne tenue dans le temps et de réaliser un mock-up sur une travée.

5) La mise en œuvre d'une nouvelle verrière monumentale en acier pour la cage d'escalier destinée à remplacer les éléments de type Reglit présents actuellement ;

La cage d'escalier se caractérisait à l'origine par une verrière composée de profilés métalliques en acier. Elle était munie de vitrages interrompus par des bandes opaques au droit des dalles de planchers. Certains documents d'archives fournissent des précisions à ce sujet. Cependant, cette verrière a été complètement renouvelée et est désormais composée de panneaux translucides Reglit.

Dans le cadre du projet, la proposition consiste à mettre en œuvre une verrière réalisée en profilés en acier mince avec coupure thermique (type murs-rideaux) et double vitrage feuilleté pour des raisons énergétiques. L'élévation situation projetée montre la présence de 2 ouvrants tombants (exutoires motorisés). L'impact sur le rendu de la verrière est peu documenté. L'épaississement ponctuel des cadres pour les exutoires pourrait être admis car elle est en partie haute de la façade arrière, d'où moins de recul. Le panneautage des parties opaques serait effectué avec panneaux isolants en acier ou en aluminium (cfr. CDC).

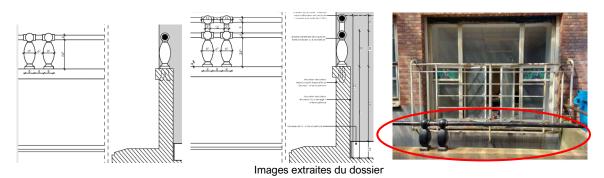


Images extraites du dossier

La CRMS est tout à fait favorable à cette option qui permettra de retrouver les lignes de composition de Dewin et valorisera cette façade qui a, elle aussi, été fortement banalisée par la verrière actuelle. Les détails mériteront d'être approfondis pour s'assurer du respect des recommandations techniques (resserrages, joints). La CRMS recommande aussi de vérifier, si cela n'a pas déjà été fait, l'impact favorable de la proposition en termes de surchauffe (60m2) orienté sud.

6) La restauration des ferronneries;

Le bâtiment se caractérise par plusieurs types de ferronneries, notamment des garde-corps au droit des baies ou des balcons. Dans l'ensemble, les ouvrages sont très dégradés (corrosion) et ne répondent plus aux normes de sécurité. Le projet mentionne une restauration mais cette option s'appliquera vraisemblablement plutôt aux ferronneries des terrasses. Par contre, pour celles des balcons, il s'agira davantage de renouvellement des pièces altérées et d'adaptations pour répondre aux normes de sécurité (dépose et traitement en atelier).



La proposition de rehausse concerne des terrasses situées en partie haute des façades. La perception des garde-corps dans l'ensemble dans la composition, s'ils étaient rehaussés, ne sera peut-être pas fortement impactée. Cependant, la proposition de rehausse ne respecte pas l'équilibre du dessin de Dewin et sa finesse ponctuée de pieds plus robustes. La CRMS demande d'examiner une alternative indépendante (élément sobre dédoublé séparé et fixé sur le parapet par exemple) pour rehausser ces garde-corps.

7) La reconstruction des vitrines au rez-de-chaussée de la rue Haute ;

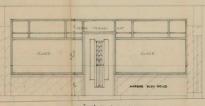
La CRMS est tout à fait favorable à la reconstitution des vitrines qui permettra de retrouver les lignes de composition de Dewin et permettra de retrouver la rythmique et la cohérence de la façade Art Déco, sous son auvent lui aussi restauré. A ce jour, de toutes ces portes conçues par Dewin, une seule subsiste dans son état d'origine, celle du commerce au n°308 de l'ancienne école des infirmières. L'imposte de cette devanture possède toujours les partitions et les verres d'origine. Toutes les autres ont été fortement modifiées. La promenade commerçante a donc perdu - progressivement (cf historique transformation) - sa cohérence, entraînant un appauvrissement de l'œuvre initiale.

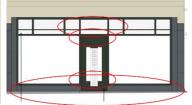
Le projet de restauration vise à rétablir l'harmonie de l'ensemble, au plus proche de la situation conçue par Dewin, ce qui enthousiasme la CRMS. Cependant, à la lecture des dessins, il apparaît que certains rapports de proportion et d'alignements ne sont pas respectés et que le projet ne prévoit pas la restitution des vitraux sous-plomb des impostes. Cela a un impact visuel et donne un rendu moins convaincant par rapport à la composition originelle de Dewin, de grande qualité.

Considérant que toutes les devantures commerciales doivent être restituées (à l'aide de châssis à profilés à coupure thermique (cf. remarque châssis)), la CRMS demande de revoir la

proposition des divisions pour qu'elles se conforment à celles de la situation des plans d'origine, y compris pour la hauteur des soubassements, qui devraient être réalisés avec un matériau de substitution au marbre Bleu Belge. La CRMS demande le recours à un marbre reconstitué (cf remarque restauration de façade). La restitution des vitraux doit également compléter le dessin et être intégré au détail. Le choix de la quincaillerie devra aussi faire l'objet d'un soin particulier.







Images extraites du dossier

Quant aux volets de magasin, ils étaient probablement constitués à l'origine de lames de bois, comme les volets des châssis métalliques des étages, mais aucune information permettant leur restitution historique ne semble avoir été trouvée. Considérant que ces volets sont indispensables à la sécurité et que le modèle proposé dans le dossier permet d'assurer une bonne protection tout en préservant l'aspect visuel des devantures lorsque les locaux sont fermés au public, la CRMS accepte la proposition. Elle accepte aussi celle des enseignes.

8) La porte d'entrée et la porte cochère de la rue Haute : restauration / reconstitution

Inégalement, les portes d'entrée principale (au numéro 298) et du passage carrossable étaient similaires et de même facture, de l'œuvre de Dewin. Des images conservées dans les archives de la Ville de Bruxelles montrent les deux portes exécutées selon le projet de l'architecte. La porte d'entrée principale du bâtiment administratif aurait disparu et aurait été équipée par celle du passage carrossable, remplacée alors - depuis les années '80 – par une porte de garage enroulable sans intérêt. Pour satisfaire aux dimensions de la baie d'entrée, il aurait fallu compléter la porte Art déco récupérée du passage par un panneau vitré de part et d'autre.

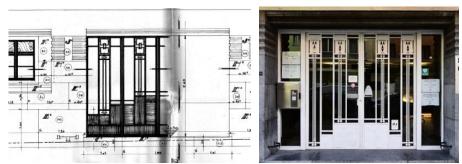


Images extraites du dossier

La demande prévoit le remplacement de la porte de garage enroulable par une nouvelle double porte qui sera restituée sur base du « modèle d'origine » (actuellement en place dans l'entrée principale). Elle sera munie d'un contrôle d'accès et intègrera une porte piéton-vélo pour permettre un accès vers le parking vélo dans la cour intérieure. Les retours latéraux de l'entrée cochère, en marbre bleu belge, fortement dégradés, seront remplacés par des nouvelles plaques en pierre bleue ciselées similaires à celle de l'entrée principale. La porte d'entrée principale sera maintenue telle quelle et repeinte en vert foncé (étude stratigraphique).

La CRMS est favorable au remplacement de la porte de garage de facture industrielle. La restitution permettra de retrouver l'identité perdue du rez-de-chaussée et sera cohérente avec celle envisagée pour les devantures commerciales. La CRMS n'est toutefois pas convaincue par le dessin de la nouvelle porte qui semble s'inspirer davantage de la porte d'entrée modifiée et adaptée au nouvel usage, que de la porte conçue et réalisée par Dewin. Elle demande de revoir le dessin, les lignes et proportions dans un plus grand respect de la situation d'origine.

Elle demande aussi de restituer les éléments perdus de la porte d'entrée principale qui a été altérée dans ses parties latérales et inférieures, perdant ainsi la verticalité de ses grilles décoratives. Les lignes, et proportions doivent être fidèles à la période de la construction du bâtiment, comme dans le reste du projet. Il y a suffisamment de documents historiques disponibles, en plus du modèle existant pour rendre à une restitution plus fidèle des divisions, proportions et détails. L'on recourra à du marbre de substitution et non à de la pierre bleue ciselée comme déjà demandé précédemment. La proposition sera soumise à la DPC.



Porte entrée dessinée par Dewin (plan n° 719 - 1931) Images extraites du dossier

Porte aujourd'hui

9) Le réaménagement de la cour intérieure avec la mise en place d'un nouvel auvent le long de la façade du bâtiment arrière permettant notamment le parcage d'un plus grand nombre de vélo

La cour arrière du bâtiment administratif joue un rôle fonctionnel. Elle sert de parking, de zone de rangement des bennes à ordures et de passage pour l'entrée de service du CPAS. Pour protéger des intempéries le personnel, un auvent composé d'une structure légère (bois et tôles ondulés) a été installé vers 2005. Cet auvent ne présente aucun intérêt patrimonial ou architectural. Le projet prévoit son remplacement par un nouvel auvent en acier et verre accolé à la façade du bâtiment en face du bâtiment administratif. Un auvent indépendant et de dimensions inférieures, mais de facture similaire, sera mis en œuvre au-dessus des portes d'accès pour la circulation de service entre les deux bâtiments. La CRMS souscrit à cette demande qui optimalise le fonctionnement sans dénaturer le bien.



Situation actuelle et projet

Synthèse de l'avis

La CRMS

- salue le travail réalisé et se réjouit que le projet affiche l'ambition de « rétablir une situation conforme à la situation de Dewin »
- apporte la nuance suivante: Il ne s'agit pas d'une intervention de restauration / reconstruction / restitution d'un état disparu mais d'un projet qui ambitionne de restituer les lignes directrices/de force de la composition et l'allure de la composition de J-B Dewin sans en reproduire fidèlement les détails constructifs. La CRMS peut souscrire à une telle démarche;
- regrette que seul le bâtiment administratif du CPAS soit concerné et non l'ensemble des facades classées :
- regrette de ne pas avoir été associée ou consultée plus tôt dans le processus ;
- rend sur le projet un avis favorable sous les conditions suivantes
 - ajuster les prescriptions techniques du CDC pour mieux tenir compte des résultats des essais préalables et de la spécificité de certains matériaux/techniques/systèmes;

- o faire des tests de restauration sur chantier;
- vérifier, détailler et contrôler les moyens de fixation des plaques de marbre à restaurer (conformité aux exigences de stabilité);
- o recourir à un marbre reconstitué pour les revêtements marbres à restituer ;
- o fonder les options d'intervention sur les mosaïques en fonction de la nature exacte des tesselles :
- o intégrer les travaux éventuellement nécessaires aux toitures (interaction avec les facades) :
- o intégrer les travaux éventuellement nécessaires pour le traitement des grilles de soupiraux en respect avec la philosophie d'intervention ;
- recourir à des profilés de châssis avec coupure thermique dont il faudra étudier les détails (systèmes, assemblages, y compris détails d'intégration/restitution de vitraux) pour s'approcher au maximum des lignes de Dewin, réaliser un mock-up à soumettre à l'approbation de la DPC;
- conserver et restaurer quelques châssis témoins et leur volet et les regrouper, si possible, au sein d'un même local (ou un châssis de chaque type ?). Les autres châssis pourraient être conservés et stockés à titre archivistique;
- o restituer les vitraux dans les devantures ;
- o vérifier le réalisme, la bonne tenue dans le temps des interventions sur l'auvent, réaliser un mock-up sur une travée à soumettre à l'approbation de la DPC ;
- o documenter l'impact sur le patrimoine des exutoires de fumée de la nouvelle verrière et l'adapter si l'impact n'est pas acceptable ;
- s'assurer, si cela n'a pas déjà été fait, qu'il n'y a pas de risque de surchauffe sur la nouvelle verrière (60m2) orientée sud;
- examiner une alternative indépendante (élément séparé fixé sur le parapet par exemple) pour la rehausse des garde-corps afin ne pas intervenir sur l'ouvrage de Dewin;
- revoir la proportion des divisions des devantures pour qu'elles se conforment à celles des plans d'origine, y compris pour la hauteur des soubassements/allèges, qui devraient être réalisés avec un matériau de substitution (marbre reconstitué) et intégrer la restitution des vitraux. Le choix de la quincaillerie devra faire l'objet d'un soin particulier;
- o revoir le dessin, les lignes et proportions et les détails de la nouvelle porte d'accès au parking dans un plus grand respect de la situation d'origine ;
- o adapter le dessin, les lignes et proportions et les détails de la nouvelle porte d'accès pour renouer avec le dessin de la situation d'origine ;
- restituer les éléments perdus de la porte d'entrée principale qui a été altérée dans ses parties latérales et inférieures, pour renouer davantage avec les proportions et détails de la composition initiale;
- o recourir à du marbre de substitution et non à de la pierre bleue ciselée pour les interventions au droit du soubassement ;

Au vu de la complexité et de la spécificité des différents ouvrages, mais aussi vu leur ampleur (grandes quantités concernées de châssis/vitraux/marbre/etc), la CRMS recommande de plus, le dossier d'exécution prévoie des échantillons/essais/mock-up en début de chantier avec les entreprises chargées des travaux afin de s'assurer des résultats obtenus en concertation avec la DPC.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

C. FRISQUE Président f.f.

 $c.c.\ \grave{\textbf{a}}: \underline{mcore@urban.brussels}\ ; \underline{restauration@urban.brussels}\ ; \underline{restauration@urban.brussels}\ ; \underline{avis.advies@urban.brussels}\ ; \underline{crms@urban.brussels}\ ; \underline{opp.patrimoine@brucity.be}\ ; \underline{restauration@urban.brussels}\ ; \underline{opp.patrimoine@brucity.be}\ ; \underline{restauration@urban.brussels}\ ; \underline{opp.patrimoine@brucity.be}\ ; \underline{restauration@urban.brussels}\ ; \underline{opp.patrimoine@brucity.be}\ ; \underline{opp.patrimo$